

## RÈGLEMENT DES PLAGES FAUTAISES

Courses pédestres ouvertes à tous les licenciés FFA ou non, organisées par Le Club LUCON JOGGING NATURE avec le concours de la commune de l'AIGUILLON LA PRESQU'ILE 85, le **dimanche 26 juillet 2026**.

- **Parcours** : (sur les plages de la Faute sur Mer, sur sable mouillé et compact à marée basse) - **Départ en commun des deux courses à 9h30**, à partir de la plage de la Barrique, La Faute sur Mer.

- La Course des vacancières et des vacanciers de 5 km : Minimés à Masters (nés en 2012 et avant). Engagement non licenciés 9 €, licenciés 7€, sur place +2 € pour tous. Gratuit pour les minimés nés en 2011/2012.

- *Le Défi Sable et Mer, course de 10 km* : Cadets à Masters (nés en 2010 et avant). Engagement non licenciés 12 €, licenciés 10€, sur place + 2 € pour tous.

- **Ravitaillement** : Trois postes eau sur le parcours 10km et un sur le 5km. **Il est conseillé de courir en auto suffisance.**

- **Certificat médical / licence / PPS**: La participation est subordonnée à la présentation :

- soit d'une **licence FFA** en cours de validité.

- soit d'une attestation de **Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 1 an**.

Suivre les instructions sur le site d'inscription chrono-start.

Pour les mineurs : présentation

- soit d'une licence FFA

- soit d'un questionnaire de santé renseigné conjointement par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale.

### Inscriptions:

- Soit en ligne sur <https://chrono-start.com> (dernier jour 25/07 à 20 h) - Soit par courrier (dernier jour 22/07) – Se reporter aux indications du bulletin d'inscription. Bulletins disponibles : dans les Offices de tourisme de l'Aiguillon la Presqu'île ou sur [www.luconjoggingnature.fr](http://www.luconjoggingnature.fr). **Inscriptions limitées à 499 coureurs pour l'ensemble des courses.**

**Mineurs** : leur participation est subordonnée à la signature d'un des parents sur le bulletin d'inscription. Ils ne peuvent participer qu'à la course autorisée pour leur catégorie d'âge.

- **Droit d'image** : Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image pour des besoins de communication relatifs à l'organisation de courses sans contrepartie financière. (Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite «informatique et liberté» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles).

- **Retrait des dossards** :

Le samedi 25 juillet au Centre Leclerc « La Belle Vie », Route de Fontenay à Luçon de 9h00 à 18h00

Le jour de la course à partir de 8h00, plage de la Barrique La Faute-sur-Mer L'Aiguillon la Presqu'île

- **Assurance** : l'organisateur est assuré en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut être tenue pour responsable : en cas d'accident ou de défaillance physique des participants notamment pour mauvais état de santé ou préparation insuffisante – en cas de vol ou dégradation de matériel. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course.

- **Classement** : disponible sur le site [www.luconjoggingnature.fr](http://www.luconjoggingnature.fr) et [www.courirvendee.fr](http://www.courirvendee.fr)

- **Récompenses** : à partir de 11h30. Coupes, lot à chaque participant.

- **Environnement** : les participants sont tenus de ne jeter sur la plage, aucun objet, ni détritiques et doivent les déposer dans les sacs poubelles mis à leur disposition aux points de ravitaillement.

- **Force majeure** : **Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement** en cas de force majeure, de catastrophe naturelle et climatique, de problèmes sanitaires, contraintes administratives ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents.

- **Acceptation** : **La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.**

- **Une randonnée de 7 km environ, au tarif de 5 €** est organisée en parallèle avec la course.

Les bénéfices de l'ensemble de la manifestation (courses + randonnée) seront versés à l'association « Les Aventures de Louissette » <https://www.facebook.com/people/Les-Aventures-de-Louissette/61582740277084/#>

**Départ et arrivée au kiosque près de la plage de la Barrique**